09 OAP ENTRÉE DE VILLAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU NORD

OAP « ENTRÉE DE VILLAGE »

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION «ENTRÉE DE VILLAGE»

Dossier réalisé avec le bureau d'études :

anteagroup

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 ET LE 06.05.21

PLUI APPOUVÉ LE 21.07.22

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT, MICHEL SEROUX

CAMPAGNES de l'ARTOIS Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND - 62810 AVESNES-LE-COMTE
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

03. 21. 220. 200

P.L.U.i. CCCA - NORD

Orientations d'Aménagement et de Programmation des secteurs en extension en entrée de village

AVESNES-LE-COMTE
BETHONSART
CAMBLAIN-L'ABBE
HERMAVILLE
IZEL-LES-HAMEAUX
MAIZIERES
MANIN
MINGOVAL
NOYELLE - VION
PENIN
TILLOY - LES - HERMAVILLE
TINCQUES
VILLERS - BRULIN
VILLERS - SIR - SIMON

Avant-Propos

Dans le cadre de la concrétisation des orientations générales d'aménagement figurant au P.A.D.D., l'intercommunalité a défini des secteurs sur lesquels sont envisagés une restructuration ou un aménagement particulier.

Il **s'agit, dans le présent document, de préciser les conditions particulières d'aménagement et d'urbanisme de chacun de ces secteurs, en vue de garantir un minimum de qualité.**

Les orientations d'aménagement et de programmation des secteurs de zones urbaines ou de zones à urbaniser mentionnées au deuxième alinéa du R. 151-20 du Code de l'Urbanisme dont les condition d'aménagement et d'équipement ne sont pas définies par des dispositions réglementaires garantissent la cohérence des projets d'aménagement et de construction avec le projet d'aménagement et de développement durables.
Ces orientations d'aménagement et de programmation comportent un schéma d'aménagement qui précise les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur.

Ces orientations sont opposables aux tiers en termes de compatibilité : tout aménagement, installation, construction et tous travaux doivent donc les respecter selon un rapport de compatibilité, c'est-à-dire qu'ils doivent les respecter dans l'esprit et non à la lettre.

Les thématiques

Urbanisme et architecture

- Phaser le futur projet urbain
- Etablir la densité minimale
- Identifier la mixité dans la programmation
- Imposer des reculs d'implantation
- Favoriser l'insertion architecturale et urbain
- Favoriser l'aménagement bioclimatique valorisant le développement durable et les énergies renouvelables
- ...

Déplacements

- Aménager et sécuriser les carrefours et les accès
- Hiérarchiser les voies : primaire / secondaire / tertiaire
- Développer et sécuriser le réseau de déplacement doux (piétons, cycles,...)
- Prévoir et conserver des perméabilités permettant d'envisager de futurs développements
- Adapter les réseaux viaires
- ...

Paysage et Environnement

- Intégrer paysagèrement le projet en tenant compte des enjeux environnementaux
- Protéger la végétation existante
- Traiter les franges de projet et les limites entre les différents espaces (publics / privés / ...) = Valorisation esthétique et intégration paysagère
- Gérer les eaux pluviales (bassins, noues,...) : conservation et développement du réseau hydraulique
- Créer ou préserver les perspectives visuelles qualitatives
- ...

O.A.P.

SECTEUR D'EXTENSION EN ENTREE DE VILLAGE

Exemple d'auréole bocagère en bon état intégrant de bonne façon le tissu bâti depuis l'entrée de ville :

Exemple d'auréole bocagère quasi inexistante n'intégrant pas le bâti depuis l'entrée de ville :

Exemple d'extension de l'habitat sans traitement paysager rappelant l'auréole bocagère. La construction dévalorise le paysage :

La reconstitution de l'auréole bocagère ou au moins de sa fonction intégratrice peut être réalisée au moyen de différentes actions :
- Conserver et conforter la végétation (herbes, arbres, arbustes,...) et les linéaires existants : principe de conservation voire de replantation des essences en place offrant la même densité et la même hauteur
- Aménager des haies denses d'intégration : principe de plantation d'une haie libre et dense d'arbres de hauts jets
Aménager des haies d'agrément et d'intégration : principe de plantation d'une haie bocagère variée libre ou non d'arbres et d'arbustes

Toutes les essences végétales utilisées doivent être locales.

Rappel pour l'ensemble des OAP situées en entrée de village :
Toutes les limites séparatives visibles depuis l'entrée de village devront être végétalisées afin de garantir une bonne intégration paysagère des constructions, ainsi que la qualité de l'entrée de village.
Les linéaires végétalisés en façade n'empêchent pas la création d'accès aux habitations.

Exemples de haies denses d'intégration

Exemples de haies d'agrément et d'intégration

Les auréoles bocagères sont des caractéristiques du territoire intercommunal. Elles représentent des ensembles végétalisés (bosquet, haie, bois, …) implantés le plus souvent sur les pourtours des tissus urbains constitués d'espaces pâturés et de prairies et de bocage. Elles sont en divers états de conservation, certaines sont peu ou partiellement endommagées, tandis qu'autour de certains villages d'autres sont peu visibles et ne remplissent plus leur rôle d'intégration paysagère des constructions.

Les auréoles bocagères réalisent la transition entre les espaces cultivés et ceux habitables en créant des espaces de prairies pour les animaux d'élevage. Elles jouent un rôle essentiel au sein du territoire car elles intègrent les constructions, embellissent les perspectives visuelles et le cadre de vie, elles sont vectrices de biodiversité, marquent les limites du village et peuvent limiter l'extension linéaire, elles régulent le climat local, limitent l'érosion, et ont une valeur identitaire et patrimoniale.

Les extensions urbaines ont contribué à endommager ces auréoles ou tout simplement à sortir de ce cadre végétalisé. Ainsi on retrouve plusieurs types d'entrées de ville. Ces dernières peuvent être marquées par des boisements et chemins bordés de végétation, de l'habitat en extension linéaire, des hangars, des constructions traditionnelles, des pâtures et bocages, plus ou moins bien intégrés, …

L'absence de traitement paysager en limite de tissu bâti peut amener la création de verrues paysagères dévalorisant le paysage.

Les entrées de ville sont les « seuils » des villages. Leur perception varie selon leur nature mais elles sont les premiers révélateurs de l'ambiance villageoise que l'on s'apprête à traverser. Elles donnent un aperçu de la nature du territoire. La mise en valeur de ces « seuils » est d'importance dans ces paysages ruraux où il y a peu de continuité urbaine et où il devient intéressant de marquer les limites entre les espaces urbanisés et les autres.

C'est pourquoi des prescriptions ont été réalisées pour l'aménagement des secteurs d'extension situés en entrée de ville ou visible depuis une entrée de ville afin de reconstituer ou de créer une intégration paysagère proche de celle offerte par la présence d'une auréole bocagère en bon état.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AUX AURÉOLES BOCAGÈRES

Paysage	- Transition entre les parcelles et les vocations différentes - Création de verticalité végétale verte occultant ou cadrant les vues au sein d'un territoire vallonné mais horizontal dans son occupation du sol (champs). - Intégration des éléments bâtis - Embellissement du paysage par un apport de « verdure » et de diversité végétale - Agrémentation des perspectives visuelles - Agrémentation du cadre de vie - Valeur identitaire et patrimoniale - …
Urbanisme	- Protection contre le vent - Intégration des éléments bâtis - Transition entre les parcelles et les vocations différentes - Agrémentation du cadre de vie - Valeur identitaire et patrimoniale - Régulateur du climat - Création de limites physiques - …
Environnement / Ecologie	- Protection contre l'érosion - Vecteur et réservoir de biodiversité végétale et animale - Régulateur du climat - Valeur patrimoniale - …

O.A.P.

AVESNES-LE-COMTE

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE ALBERT DERBECOURT RD 75 »

site d'étude: env. 0,24Ha

ARCHITECTURE,URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

AVESNES-LE-COMTE

anteagroup

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE SAINT-POL »

site d'étude: env. 0,27 Ha

ARCHITECTURE,URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

AVESNES-LE-COMTE

antea group

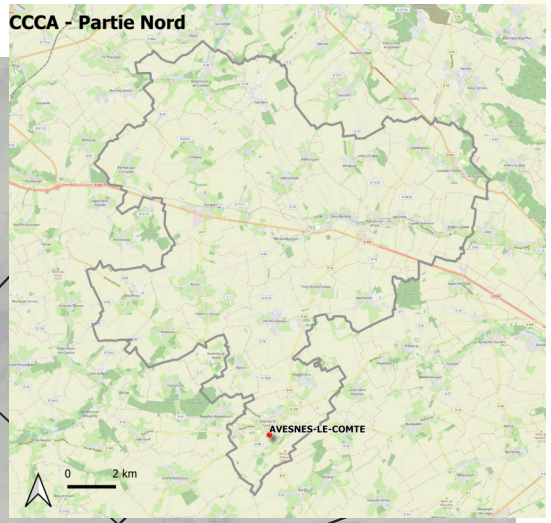

O.A.P.

BETHONSART

Orientation d'aménagement et de programmation « le long de la rue Mingoval»

site d'étude: env. 0,11Ha

Architecture,Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine, environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

BETHONSART

antea group

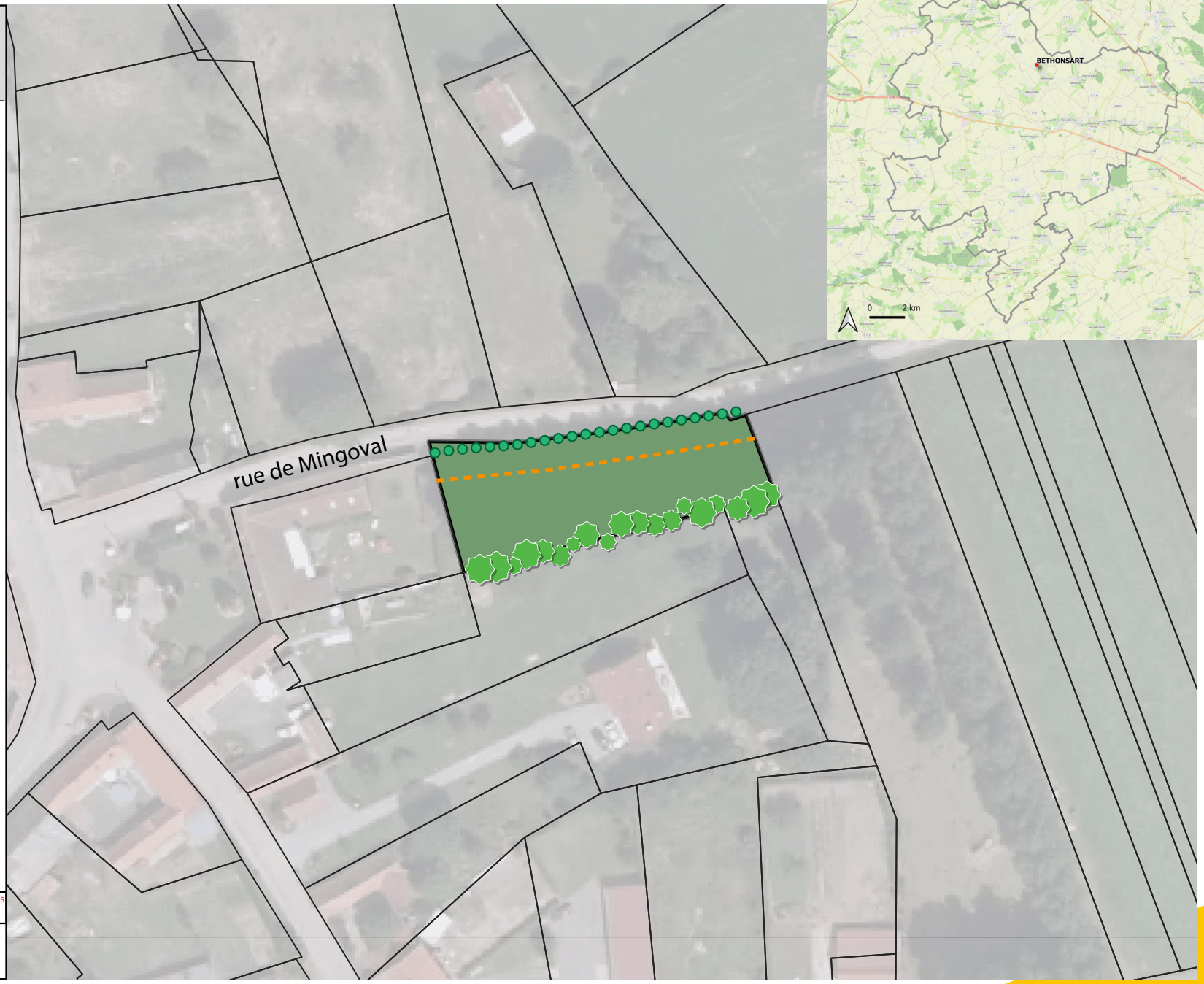

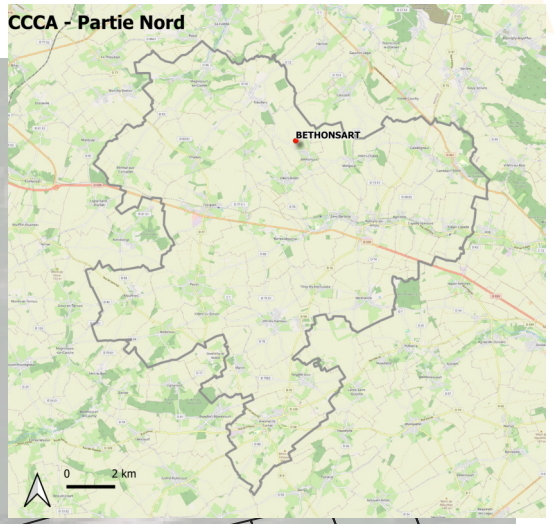

O.A.P.

CAMBLAIN L'ABBE

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE DE CAPPELLE-FERMONT »

site d'étude: env. 0,14Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

CAMBLAIN-L'ABBE

antea group

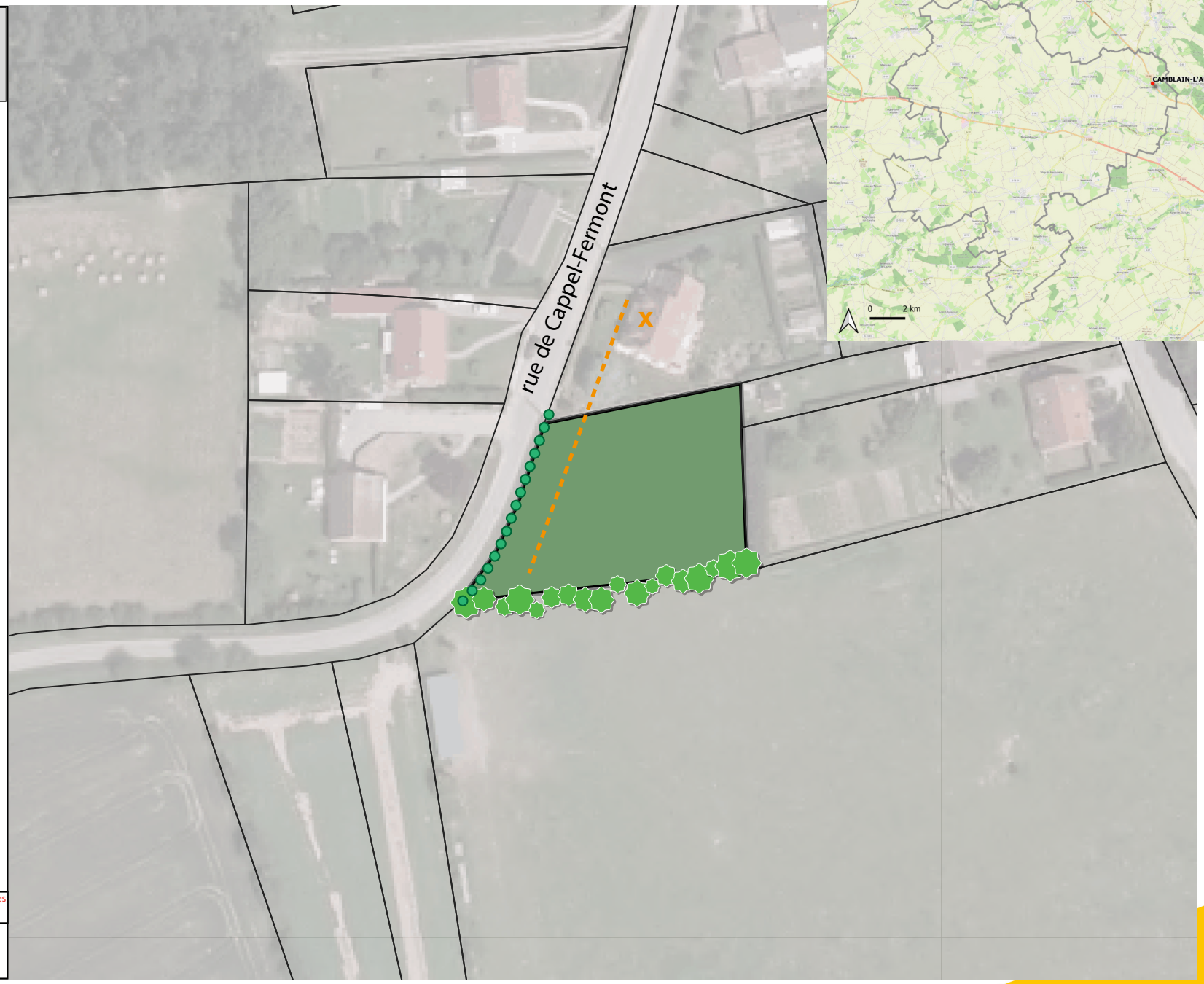

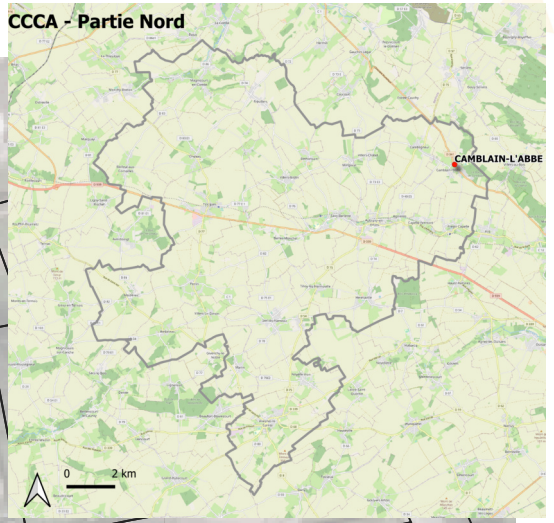

O.A.P.

HERMAVILLE

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE D'IZEL »

site d'étude: env. 0,19Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

construction existante

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

HERMAVILLE

antea group

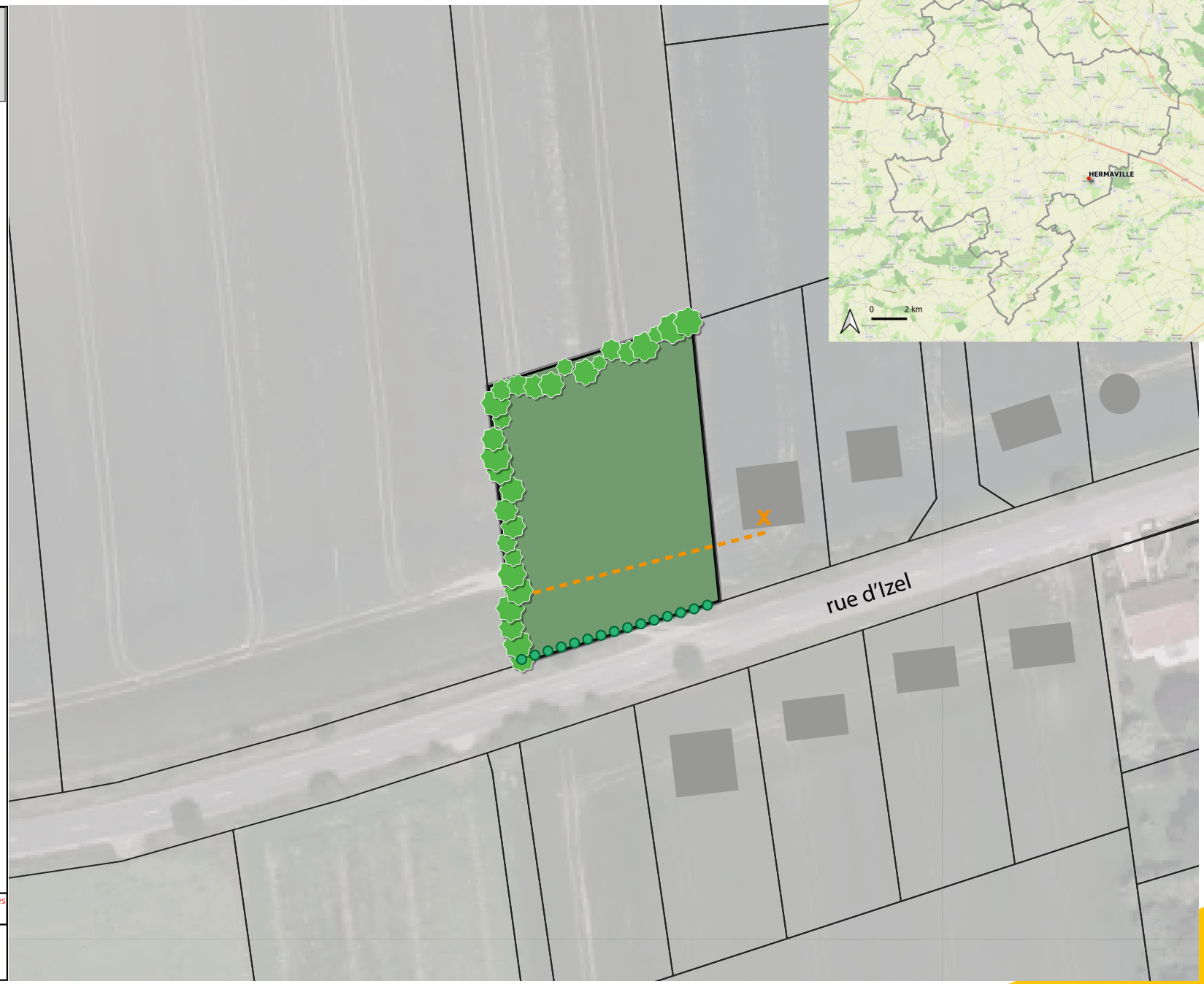

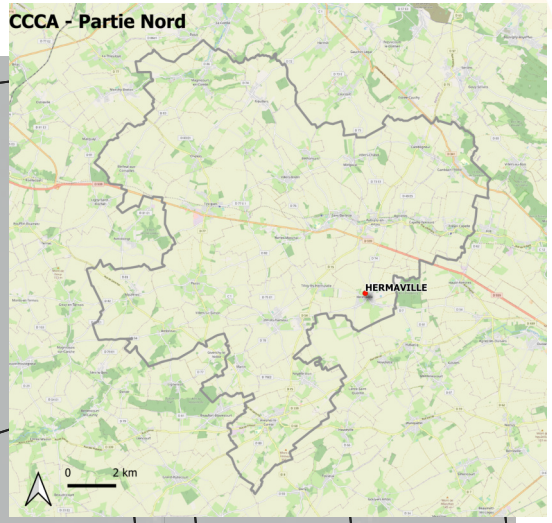

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE DE LATTRE SAINT-QUENTIN »

site d'étude: env. 0,34Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

HERMAVILLE

antea group

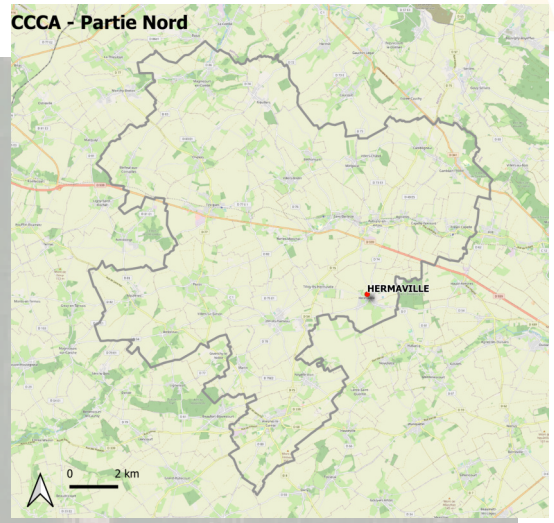

O.A.P.

IZEL - LES - HAMEAUX

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE MANIN NORD »

site d'étude: env. 0,37 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

antea group

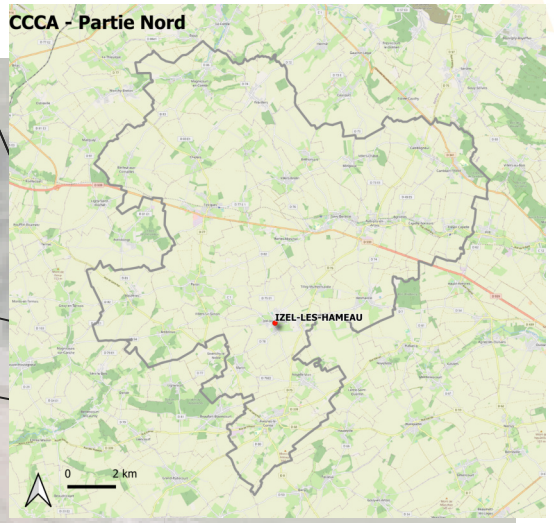

Orientation d'aménagement et de programmation « le long de la rue de Tilloy »

site d'étude: env. 0,07 Ha

Architecture,Urbanisme et risques

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine, environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

antea group

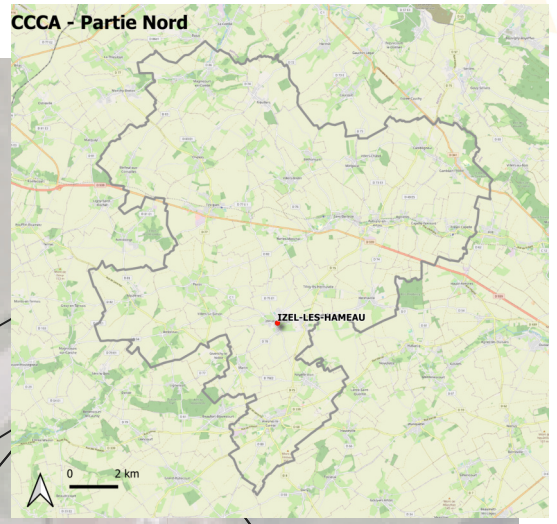

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE BERLES »

site d'étude: env. 0,36 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

antea group

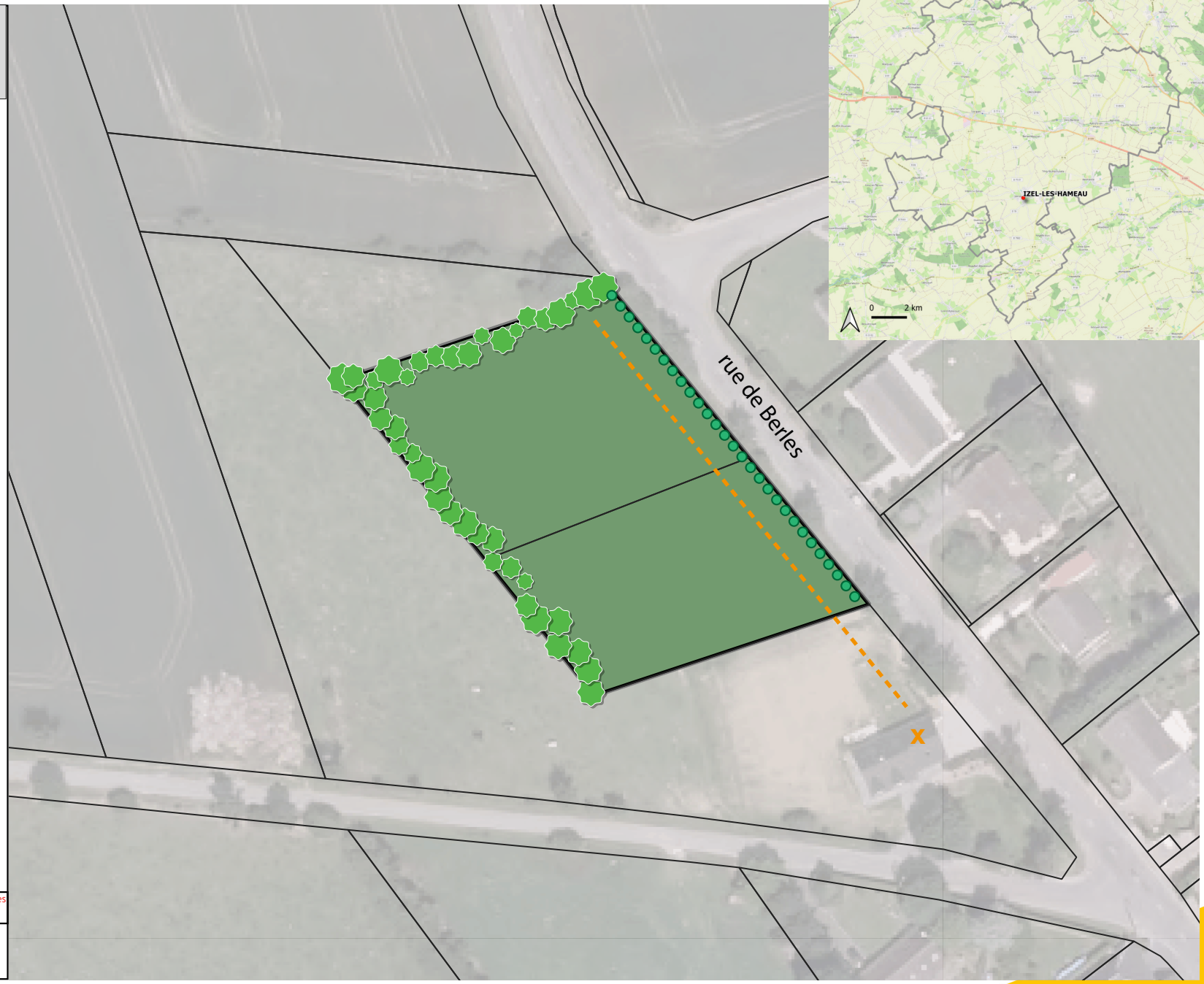

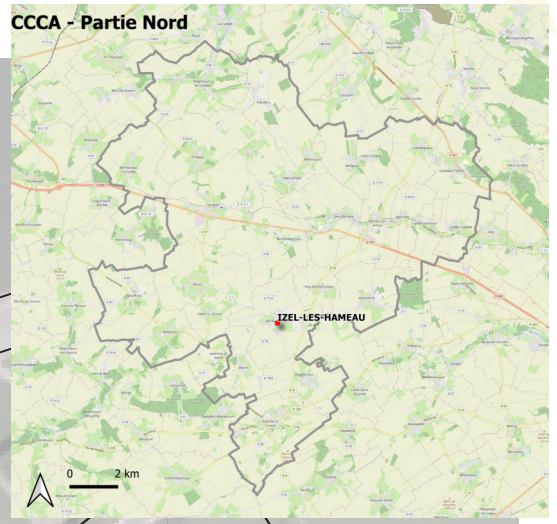

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE JEAN BILOT »

site d'étude: env. 0,23 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

anteagroup

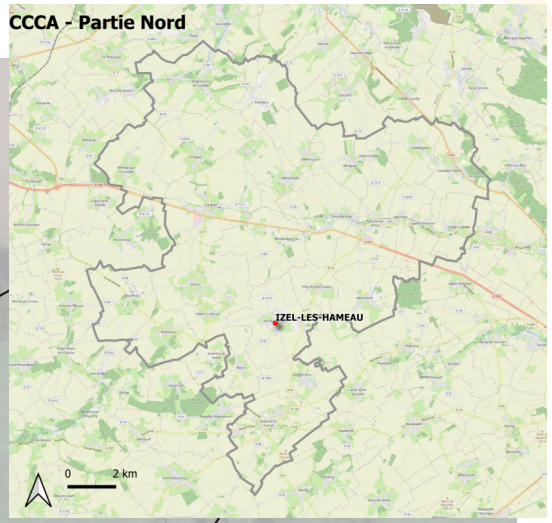

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE DE FILESCAMPS»

site d'étude: env. 0,33 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

anteagroup

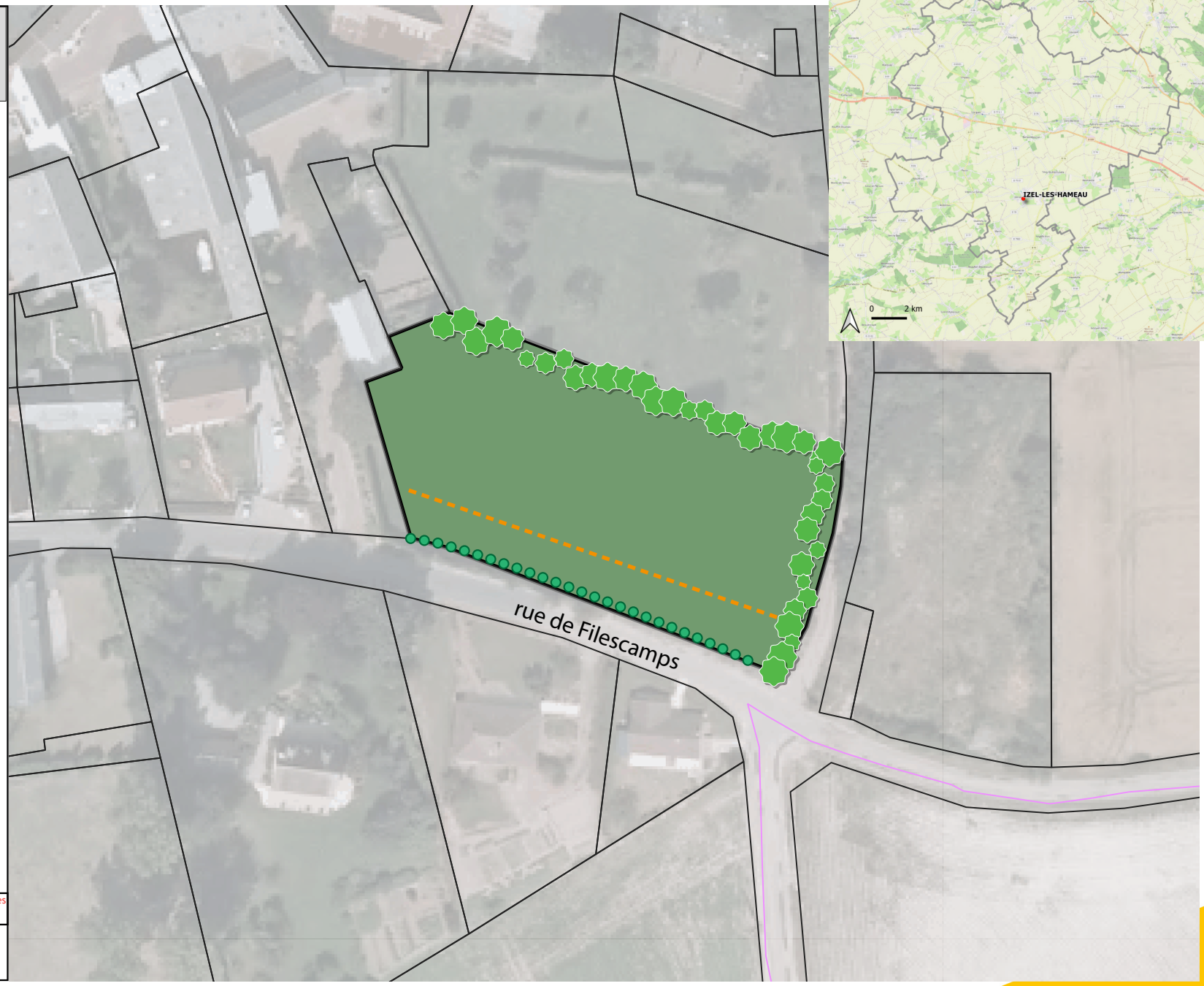

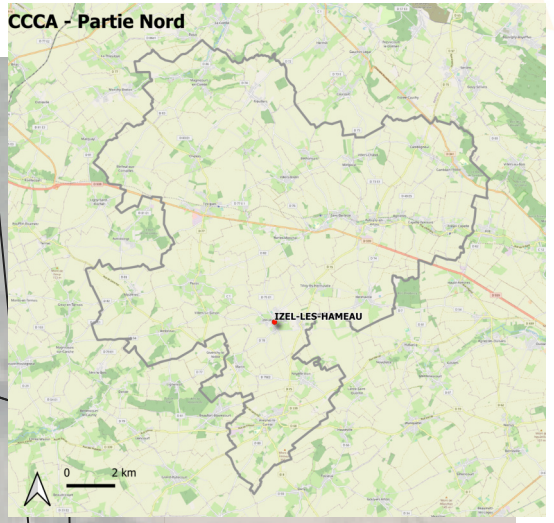

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE DE GIVENCHY »

site d'étude: env. 0,11 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

anteagroup

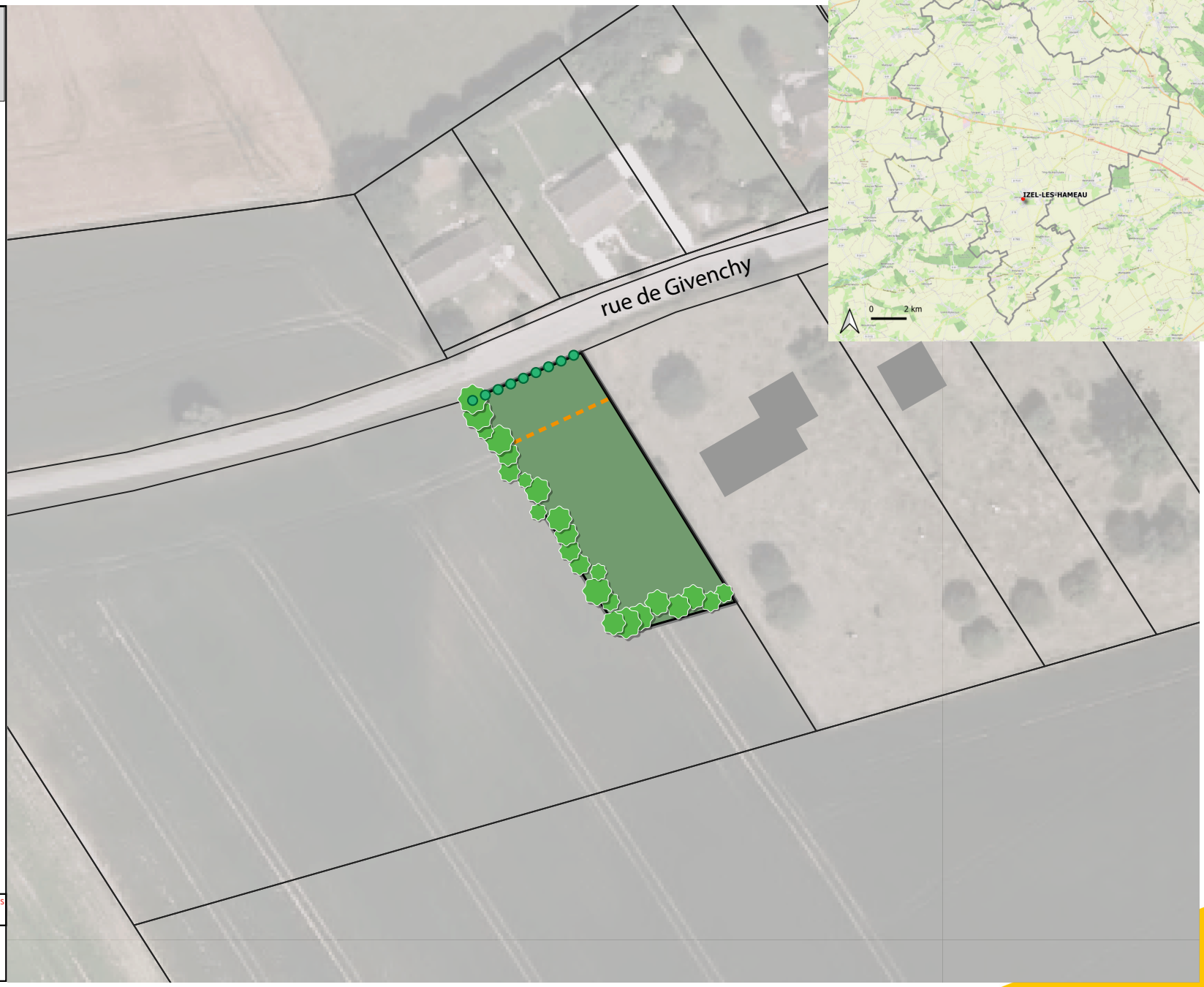

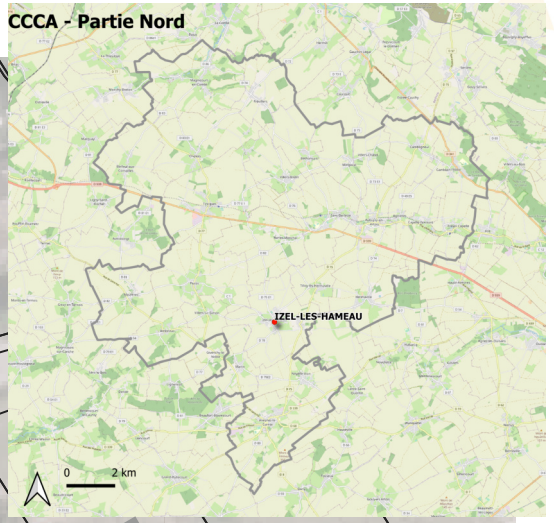

Orientation d'aménagement et de programmation « le long de la rue de Manin sud »

site d'étude: env. 0,54 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine, environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

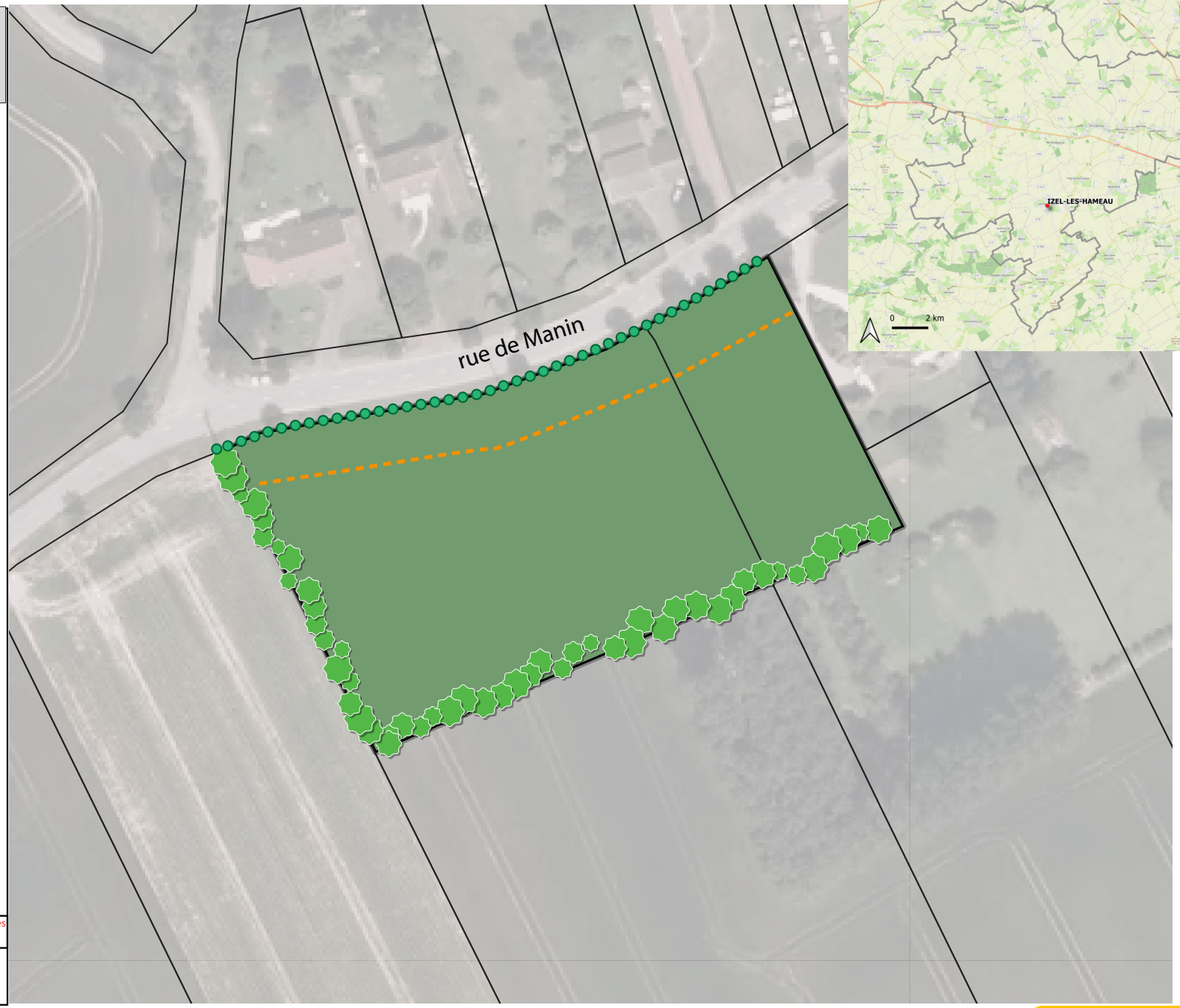

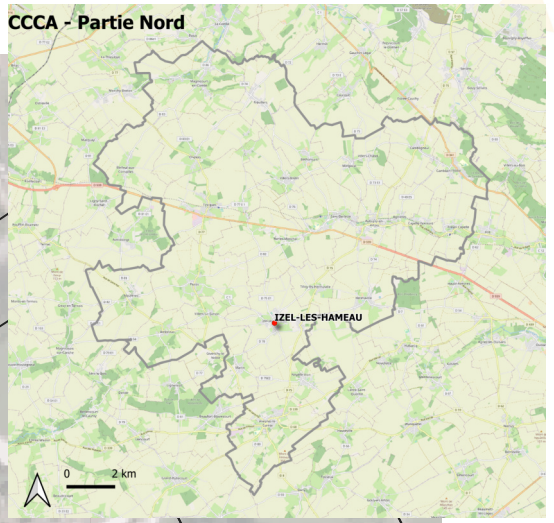

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

IZEL-LES-HAMEAUX

antea group

O.A.P.

MAIZIERES

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE NEUVE »

site d'étude: env. 0,10 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

construction existante

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Protéger et valoriser l'élément patrimonial

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

MAIZIERES

antea group

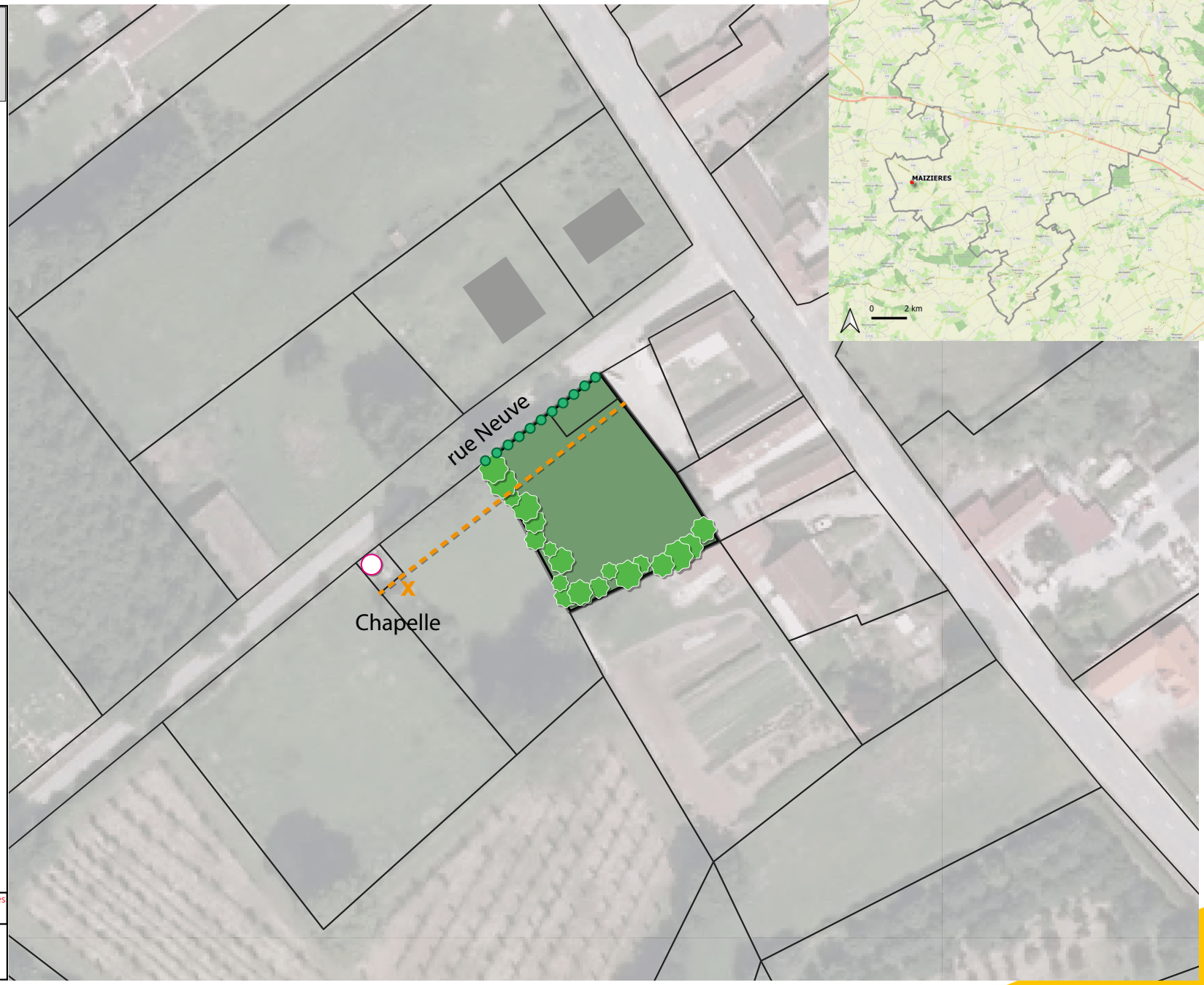

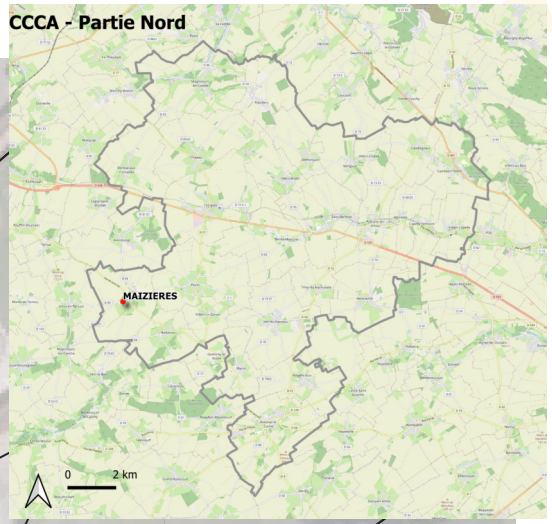

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE PENIN »

site d'étude: env. 0,18 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Protéger et valoriser l'élément patrimonial

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

MAIZIERES

antea group

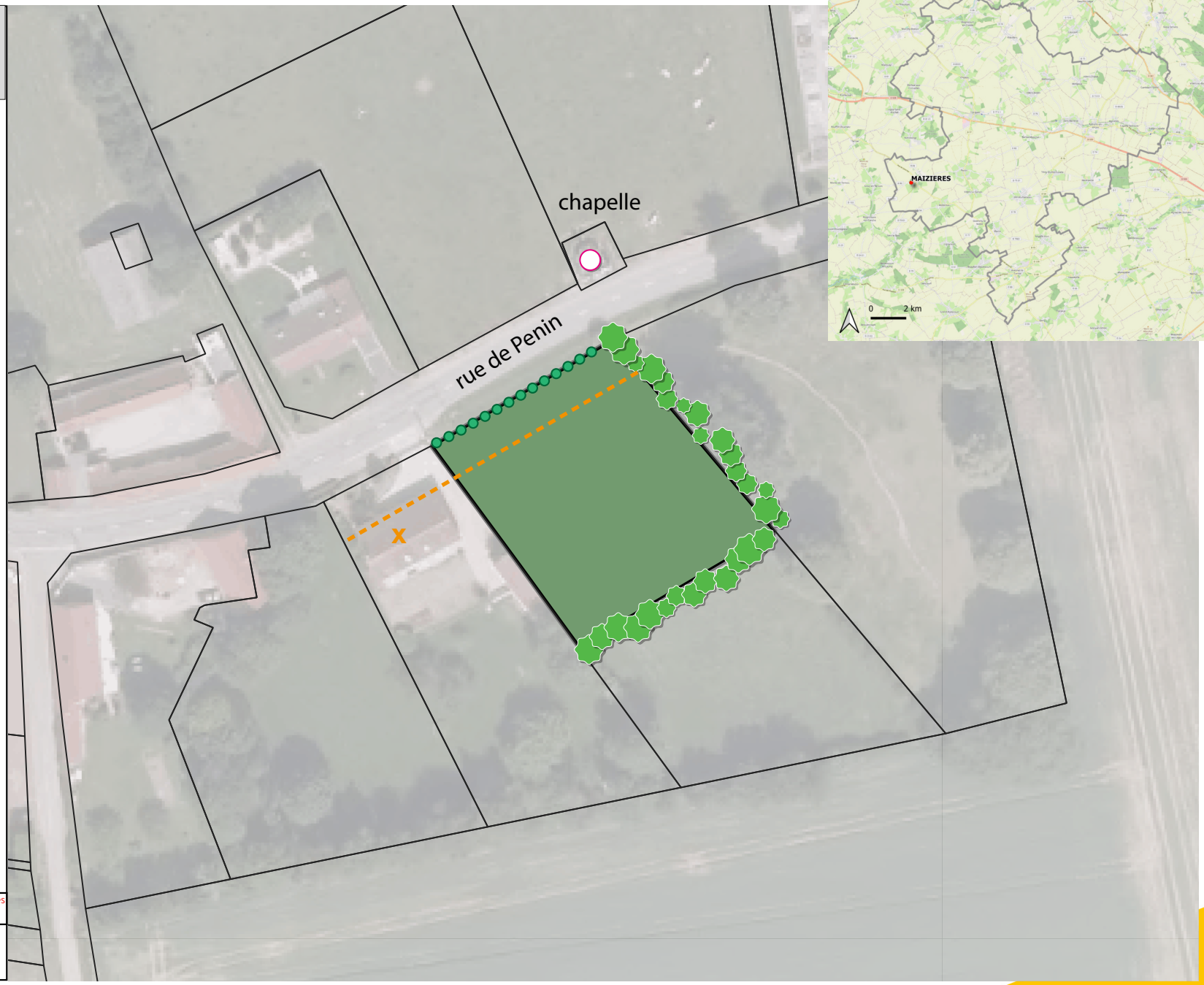

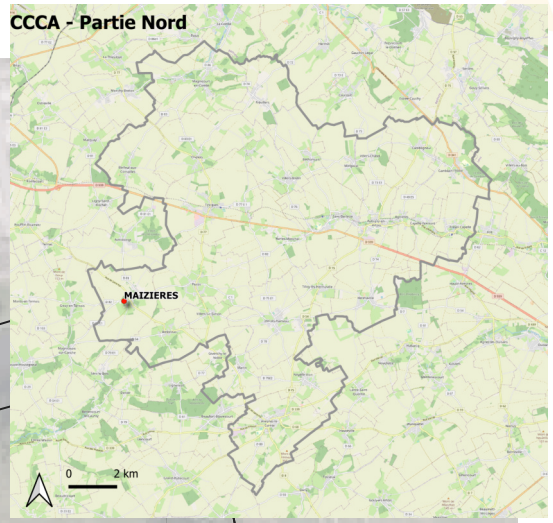

O.A.P.

MANIN

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE DE VILLERS »

site d'étude: env. 0,16 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

MANIN

antea group

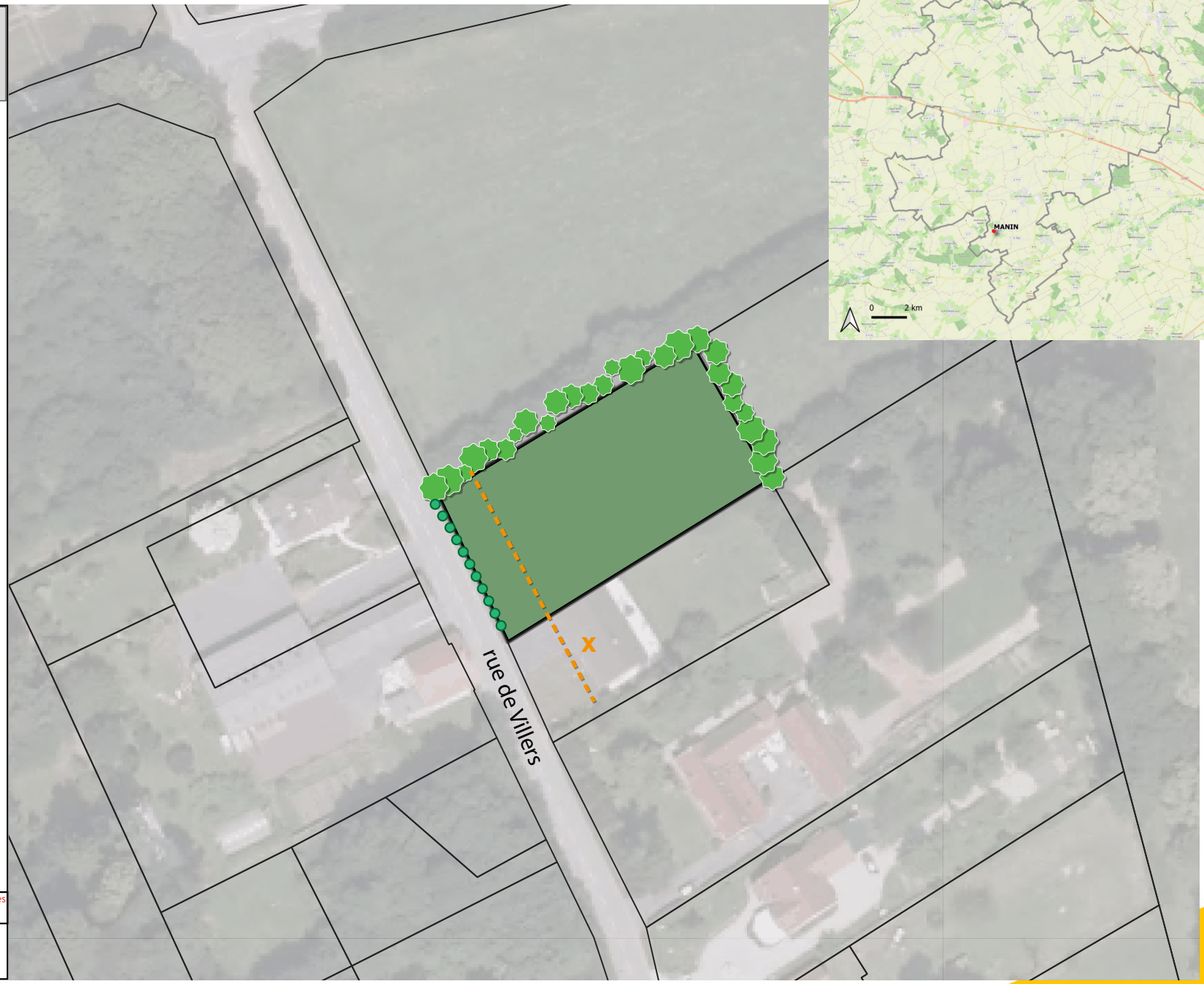

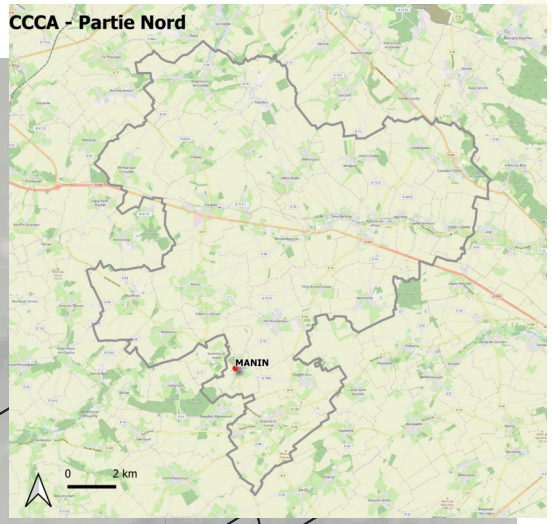

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE NOYELLE »

site d'étude: env. 0,25 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

MANIN

antea group

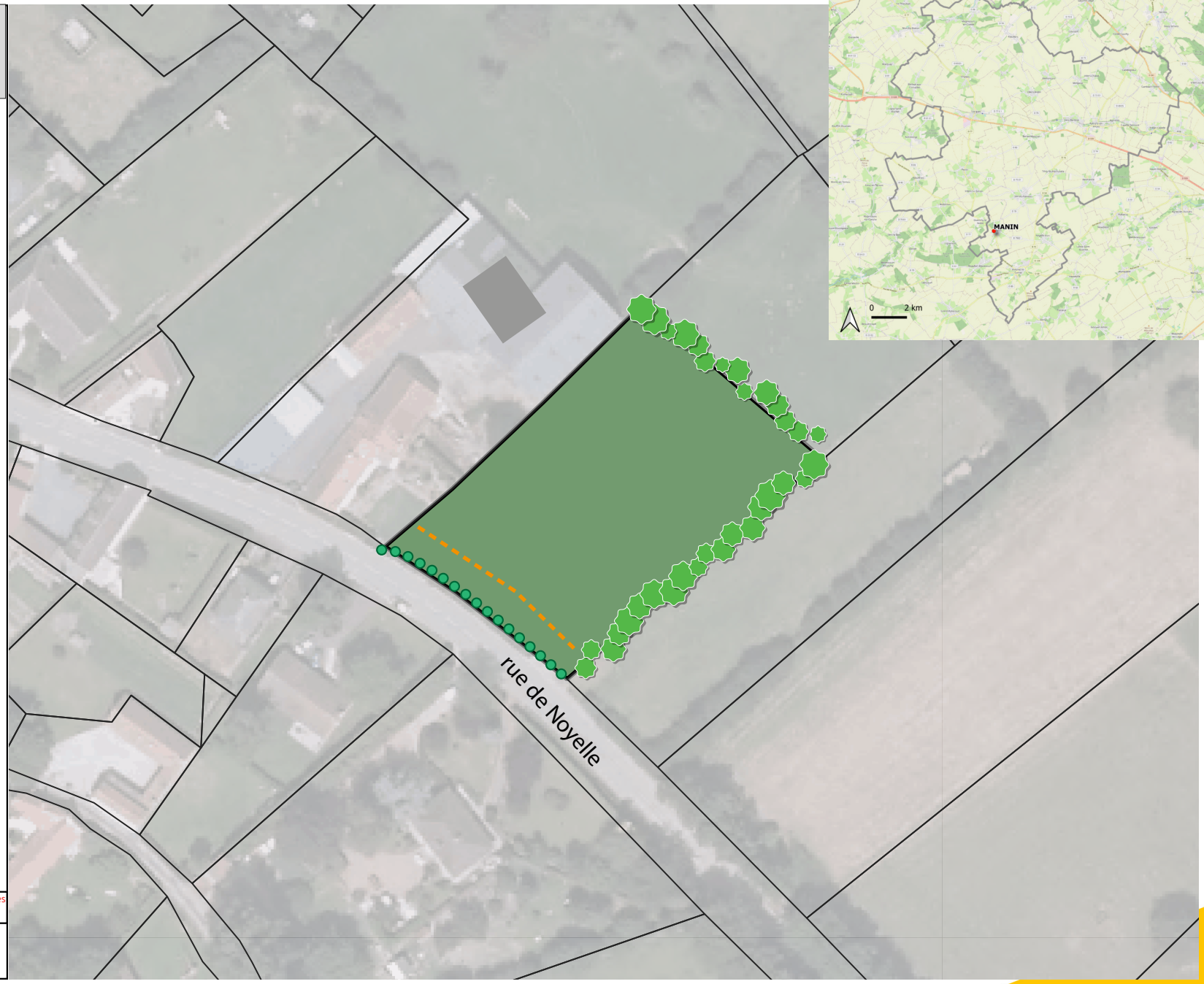

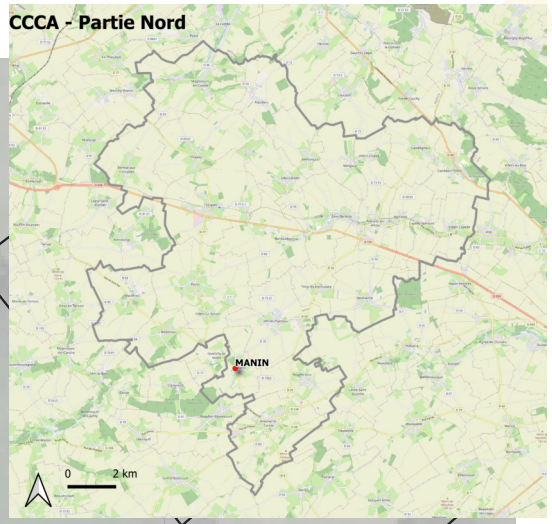

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE L'ABBAYE »

site d'étude: env. 0,19 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

MANIN

antea group

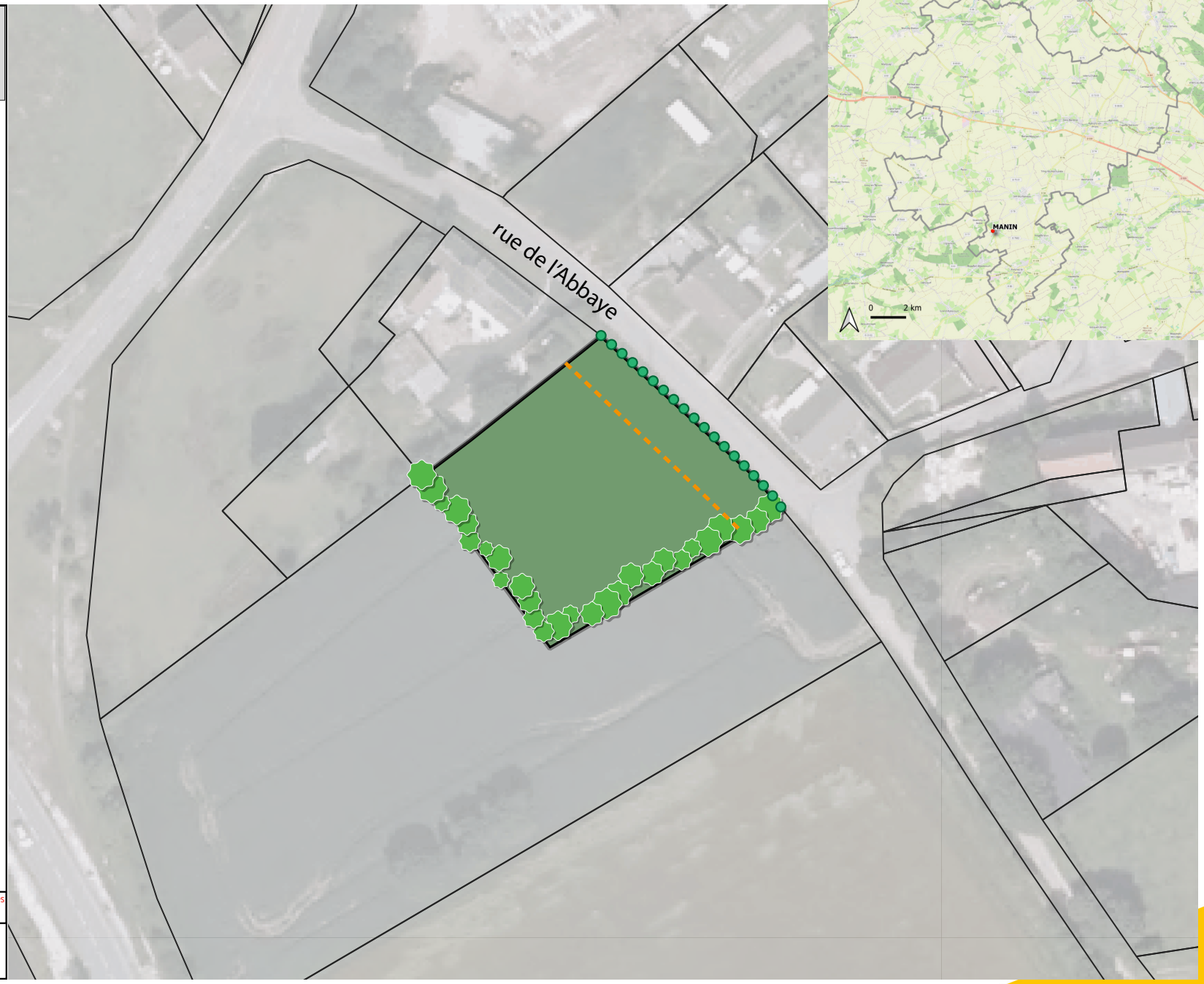

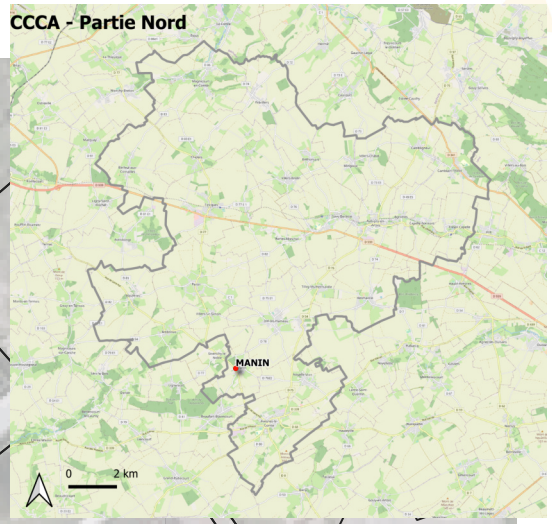

O.A.P.

MINGOVAL

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA GRANDE RUE »

site d'étude: env. 0,27 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Protéger et valoriser l'élément patrimonial

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

MINGOVAL

antea group

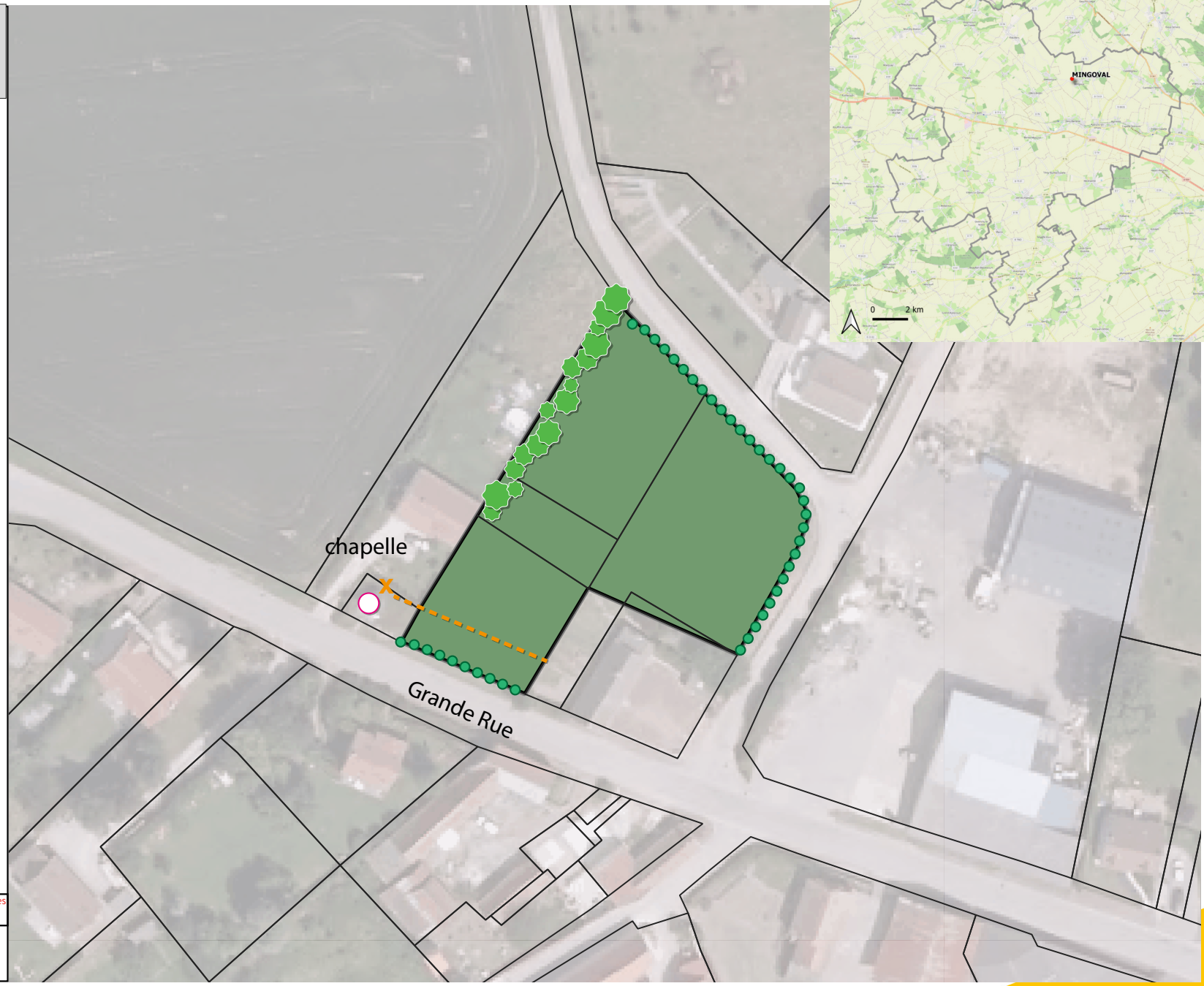

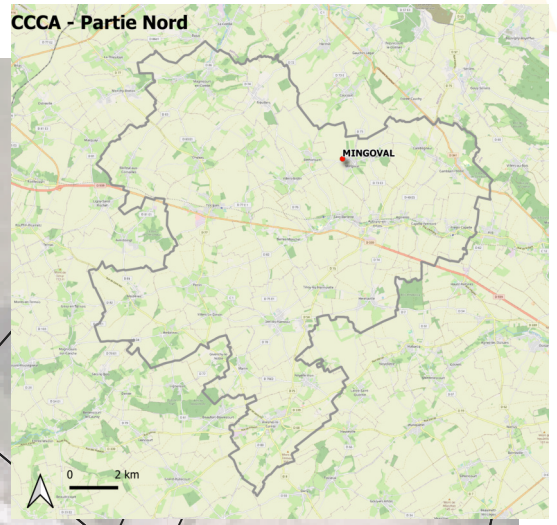

O.A.P.

NOYELLE-VION

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA GRANDE RUE »

site d'étude: env. 0,23 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

NOYELLE-VION

antea group

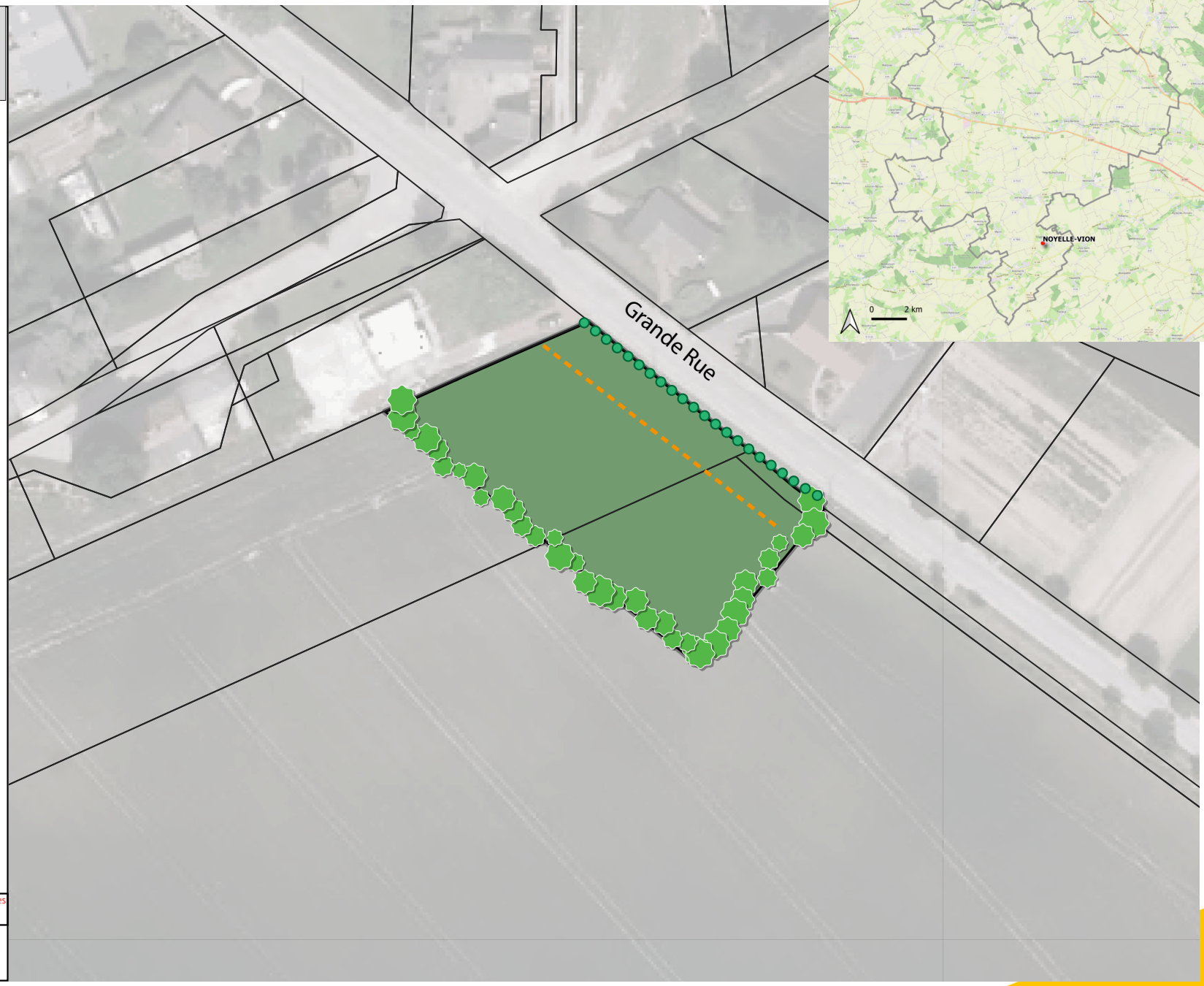

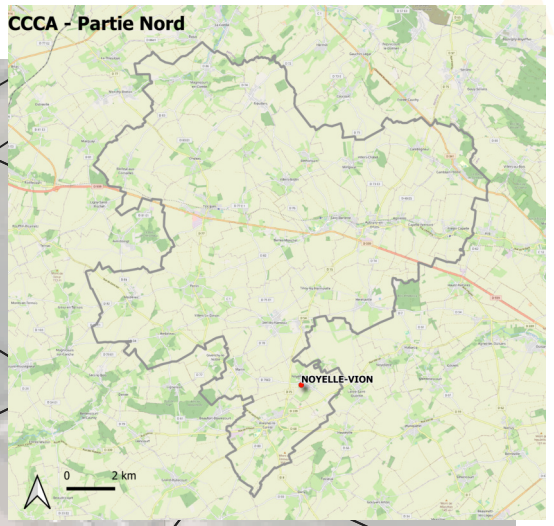

O.A.P.

PENIN

Orientation d'aménagement et de programmation « le long de la rue de Berles »

site d'étude: env. 0,14 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine, environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

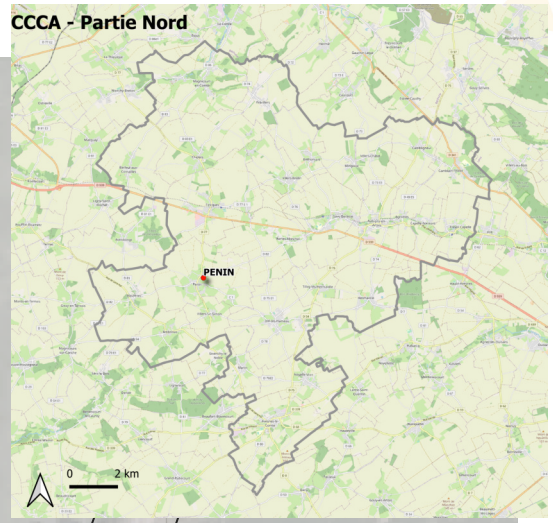

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

PENIN

antea group

O.A.P.

TILLOY - LES - HERMAVILLE

Orientation d'aménagement et de programmation « le long de la rue Saint Roch »

site d'étude: env. 0,36 Ha

Architecture, Urbanisme et risques

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

Paysage, patrimoine, environnement

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

TILLOY-LES-HERMAVILLE

antea group

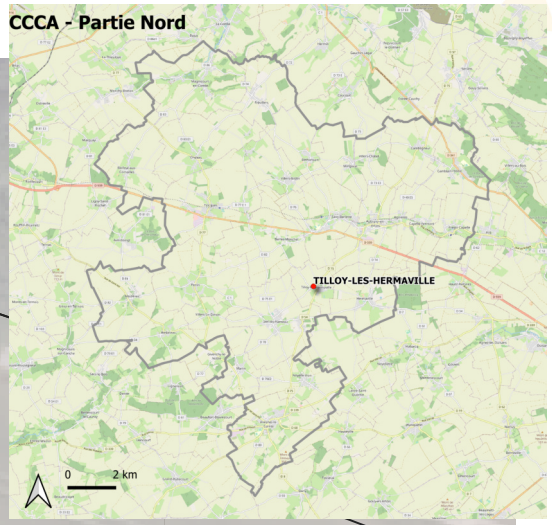

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RD78 »

site d'étude: env. 0,56 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

TILLOY-LES-HERMAVILLE

antea group

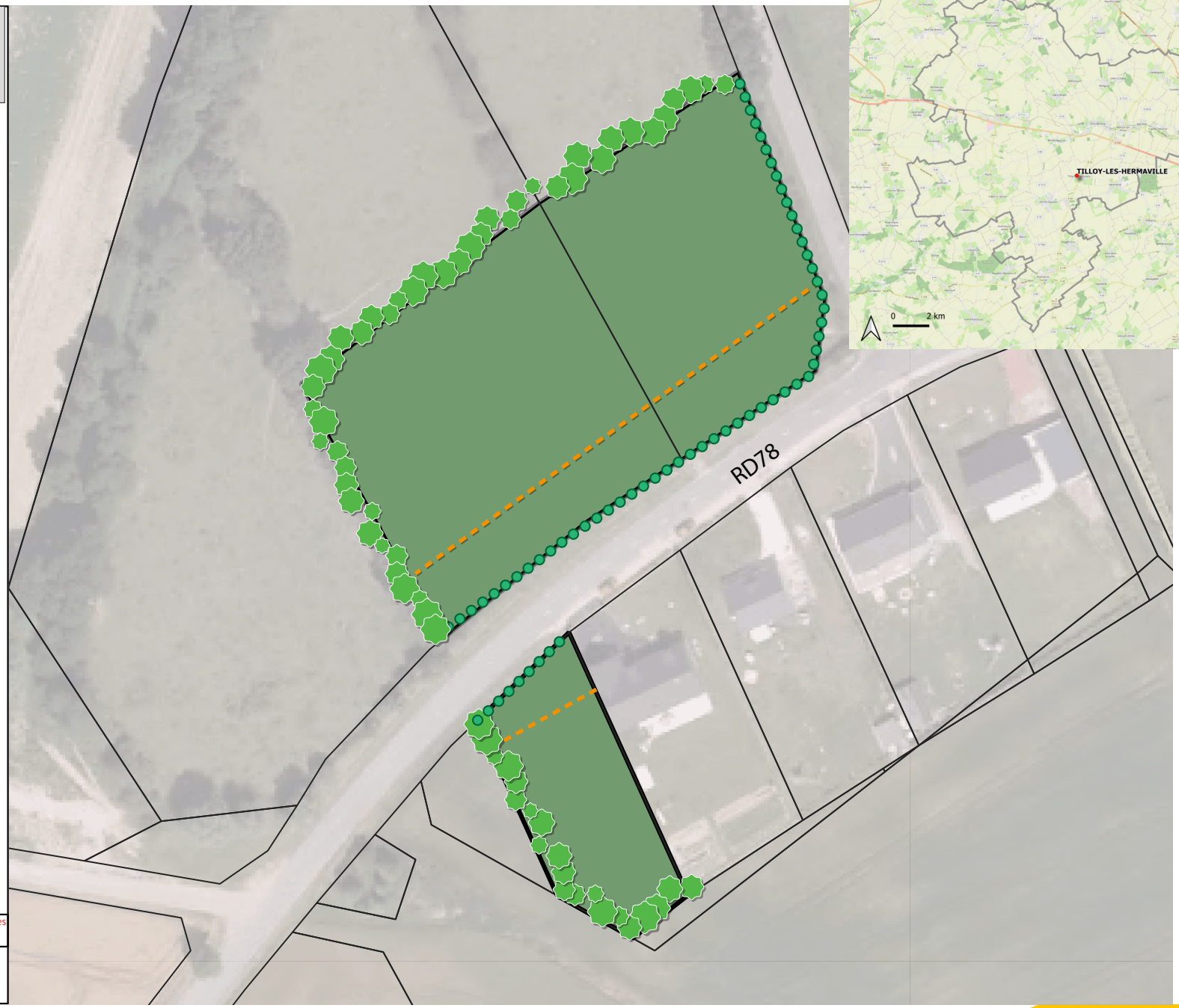

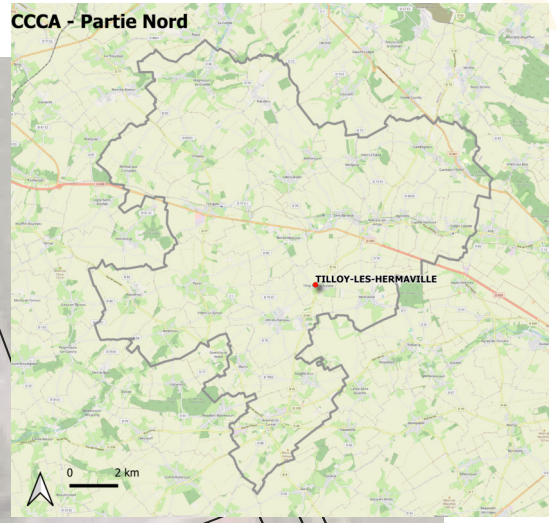

O.A.P.

TINCQUES

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE L'IZEL »

site d'étude: env. 0,49 Ha

ARCHITECTURE,URBANISME ET RISQUES

X Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

TINCQUES

antea group

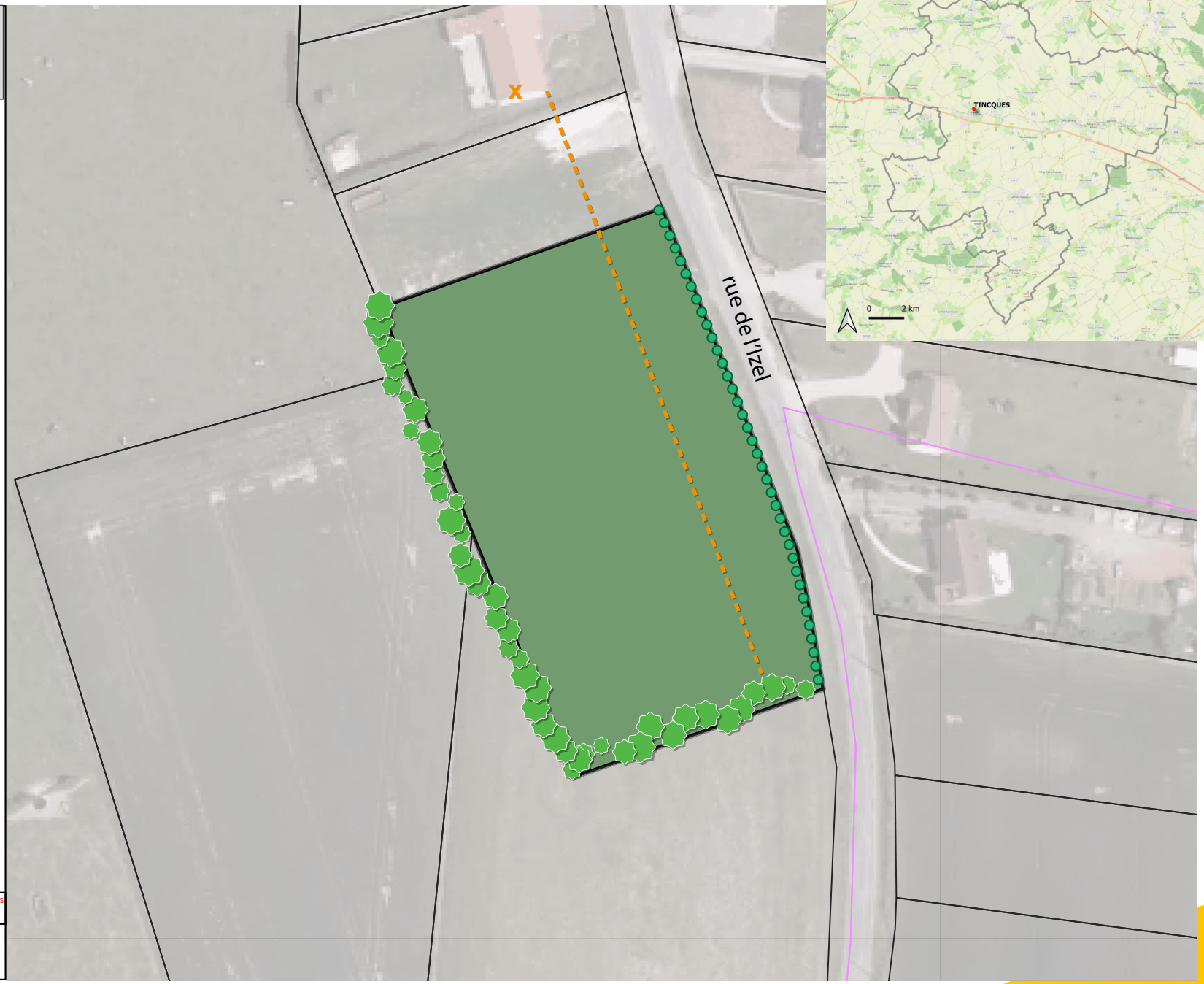

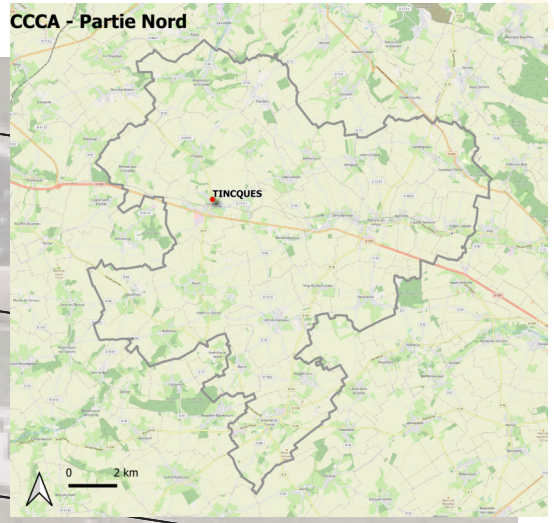

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DE LA RUE DE CHELERS »

site d'étude: env. 1,02 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

TINCQUES

antea group

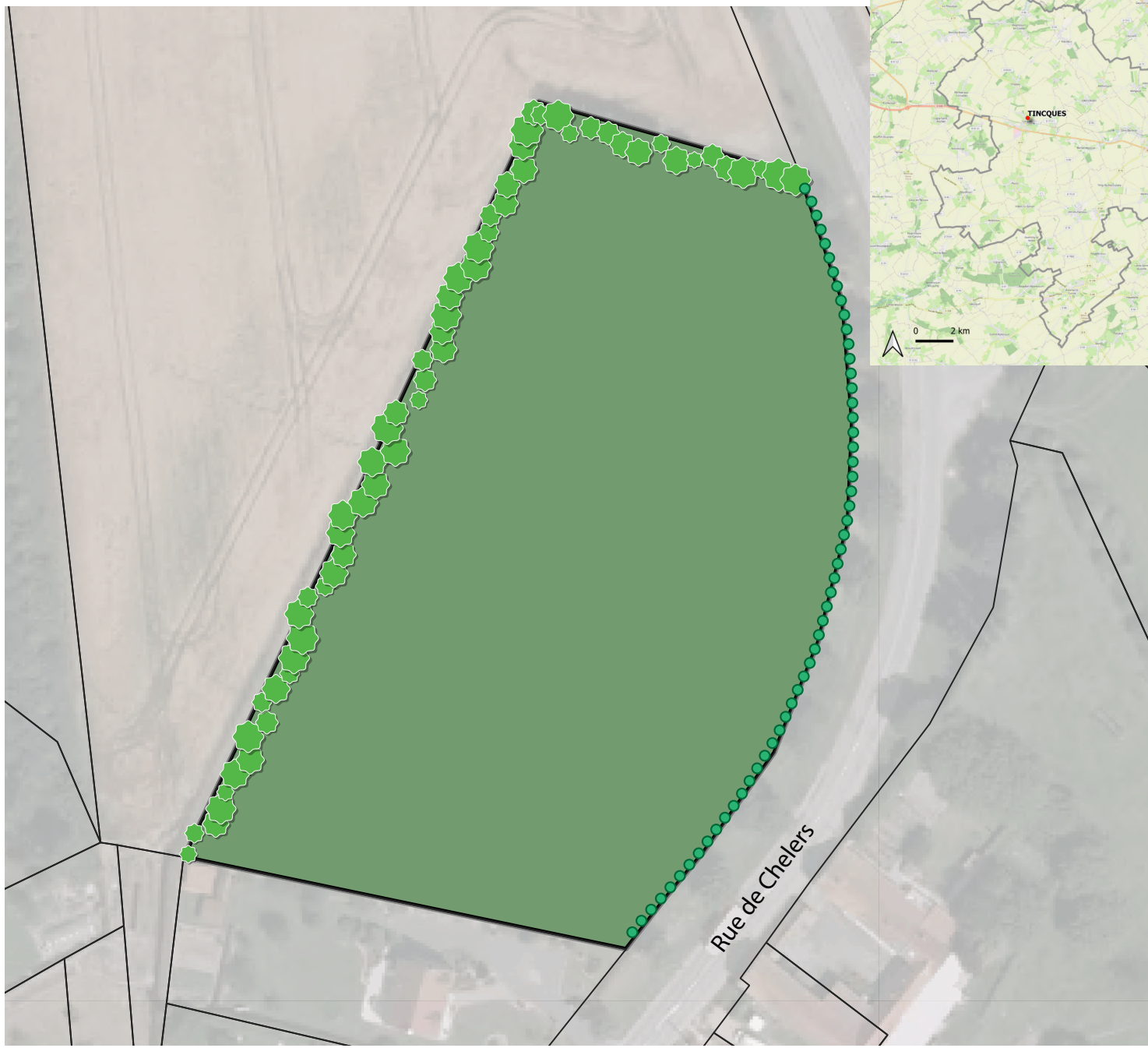

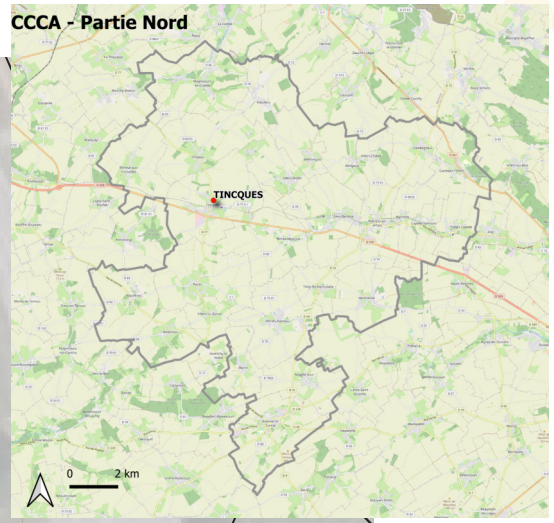

O.A.P.

VILLERS - BRULIN

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE DE VILLERET »

site d'étude: env. 0,24 Ha

ARCHITECTURE,URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

VILLERS-BRULIN

anteagroup

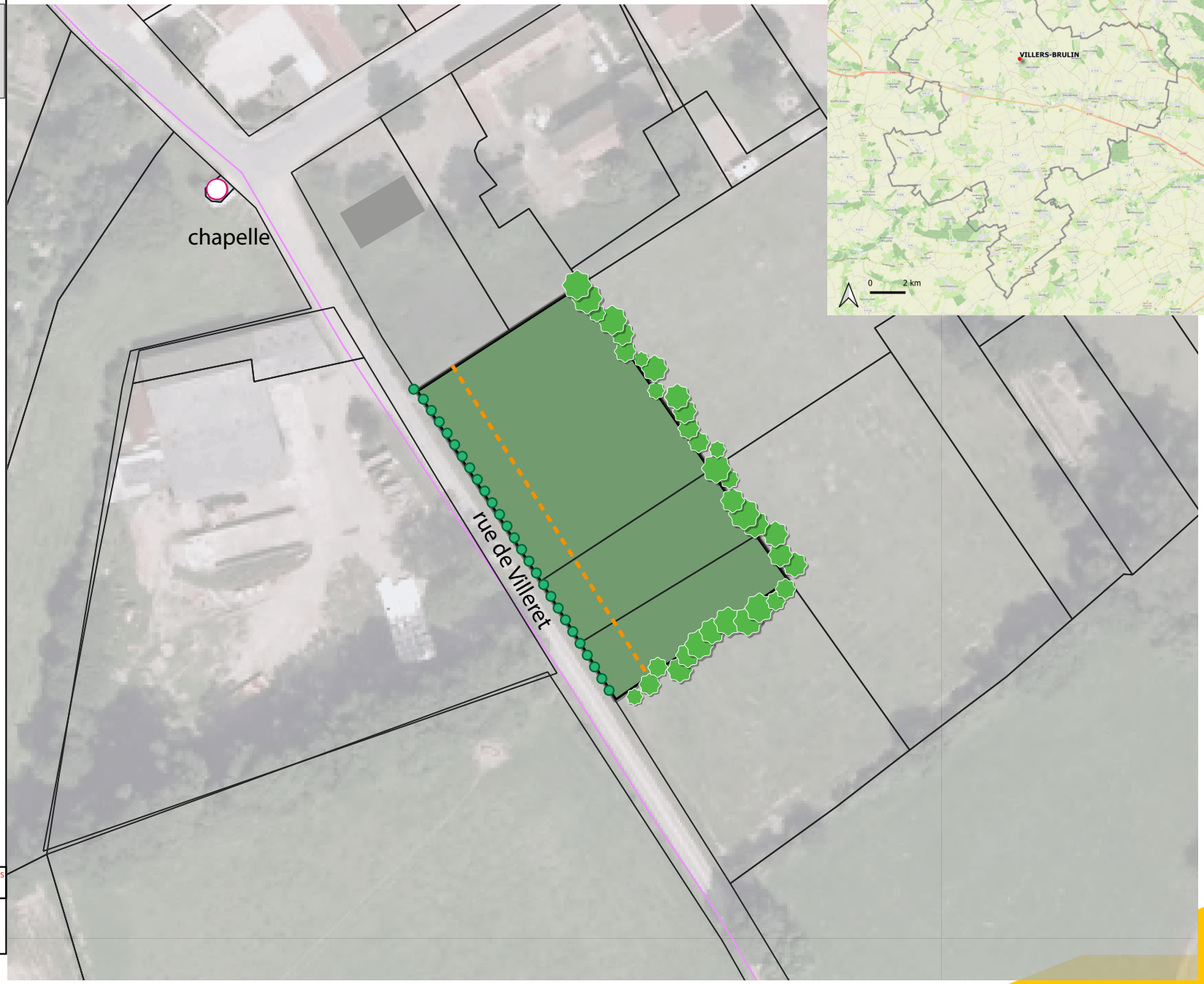

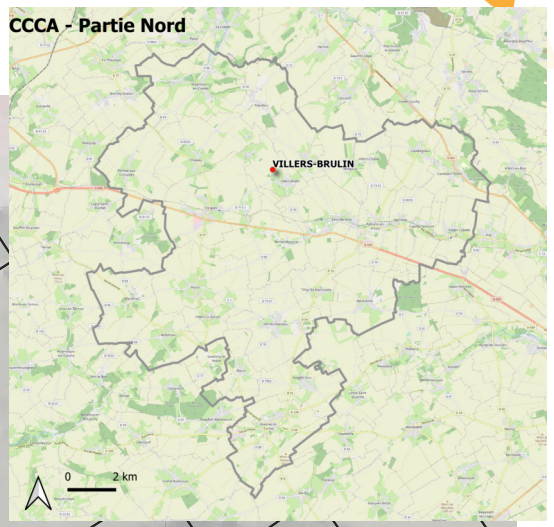

O.A.P.

VILLERS - SIR - SIMON

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
« LE LONG DE LA RUE D'AMBRINES »

site d'étude: env. 0,41 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions et les aligner sur la ou les constructions voisines

construction existante

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Protéger et valoriser l'élément patrimonial

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

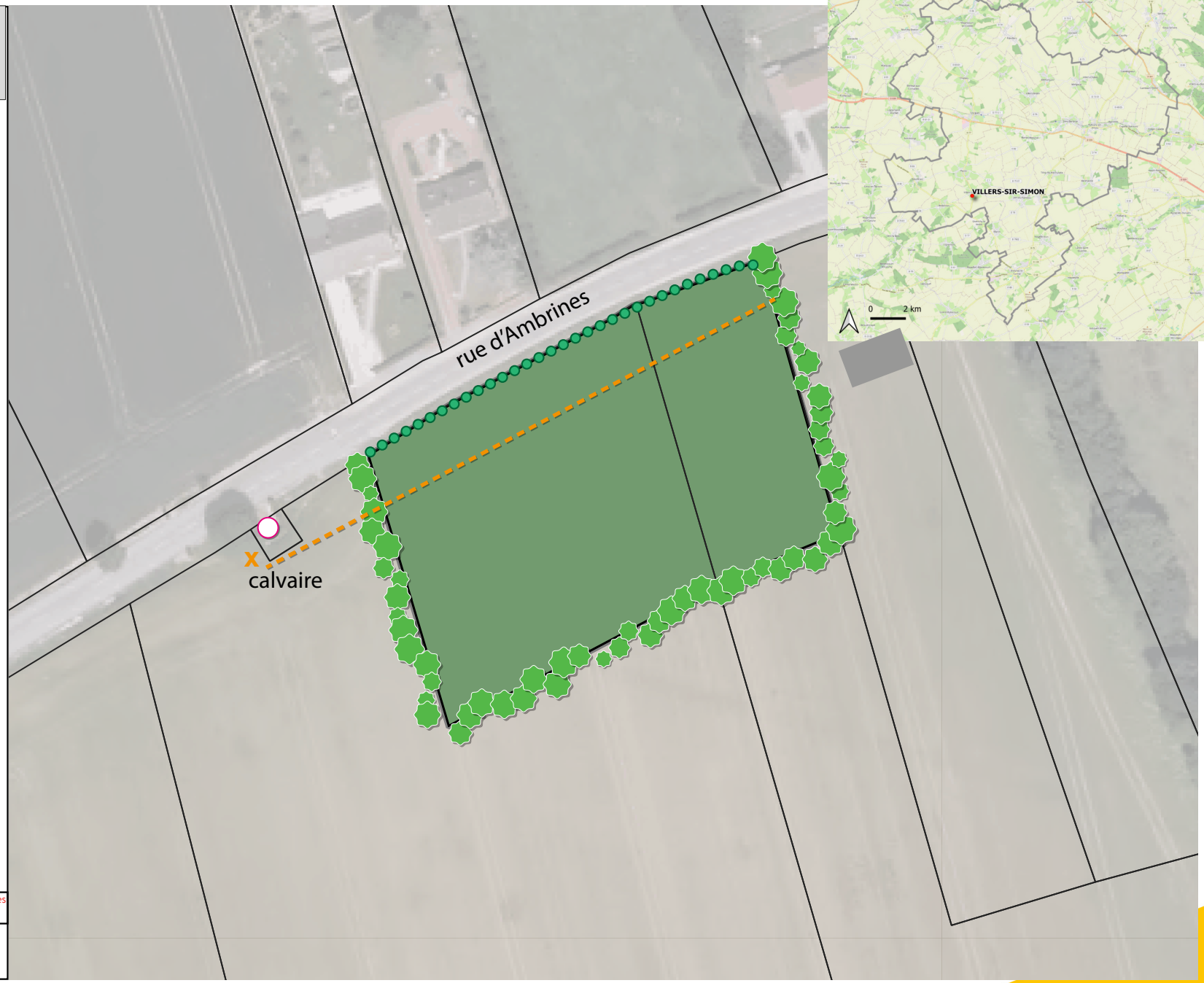

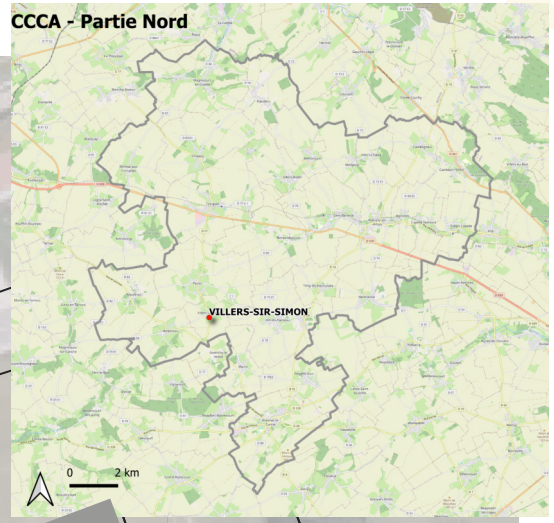

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

VILLERS-SIR-SIMON

antea group

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION « LE LONG DU CHEMIN DE BERLES-MONCHEL »

site d'étude: env. 0,32 Ha

ARCHITECTURE, URBANISME ET RISQUES

Instaurer un recul d'implantation des constructions

La couleur blanche est interdite pour les construction implantées au sein de la zone

PAYSAGE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT

Aménager une haie dense d'intégration

Aménager une haie d'agrément et d'intégration

Les essences végétales plantées devront toutes être locales

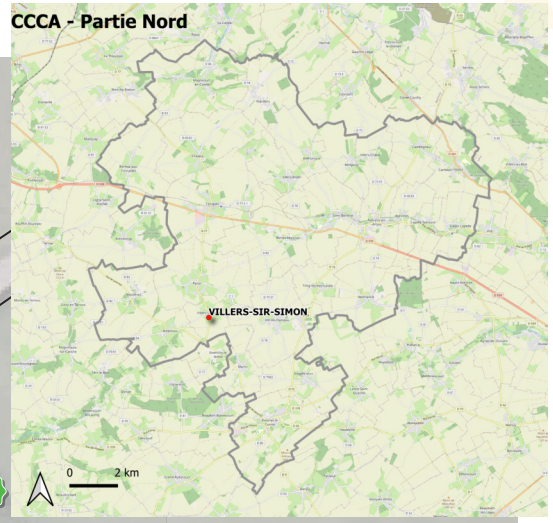

Ces orientations sont schématiques et représentent des grands principes d'aménagement à respecter.

0 10 m

VILLERS-SIR-SIMON

antea group